

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Le-Senat-d-Uruguay-annule-de-la-Loi-d-aministie-pour-la-dicatature>

Le Sénat d'Uruguay annule de la Loi d'aministie pour la dicatature

- Les Cousins - Uruguay -

Date de mise en ligne : mercredi 13 avril 2011

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Le Sénat uruguayen a voté le texte qui laisse sans effet la Loi de Caducité. A l'issue d'une longue bataille. Durant 25 ans cette loi a empêché que soient poursuivis et jugés les responsables des enlèvements, tortures et disparitions et assassinats durant la dictature en 1973 et 1985.

L'opposition du Partido Nacional et du Partido Colorado ont voté contre ce texte défendu par le Frente Amplia au pouvoir. La séance fut longue, de nombreux sénateurs se sont exprimés avant que le vote soit remporté par la coalition autour du FA. Depuis plusieurs années la Loi de caducité occupe le centre de la discussion politique en Uruguay, d'autant que deux référendum se sont penchés sur la question.

Le sénateur Oscar López Goldaracena, juriste connu et militant des droits de l'homme a rappelé que « cette Chambre avait la possibilité de commencer à réparer l'erreur politique d'avoir dicter une loi qui protégeait l'impunité des criminels contre l'humanité, enlevant le fardeau qui pèse sur la société uruguayenne". En octobre dernier, la Chambre des députés avait voté ce texte d'annulation qui alors avait été bloqué au Sénat. Et il a fallu plusieurs mois pour le remettre en selle pour un passage devant le Sénat.

Désormais le projet voté hier par les sénateurs doit retourner le 4 mai prochain devant la Chambre des députés pour y être ratifié. L'Uruguay va se mettre en bonne posture quant à la protection des droits de l'homme face à la communauté internationale après avoir été sanctionné par la Cour Internationale des Droits de l'homme.

[El Correo](#) , d'après [Pagina 12](#) , 13 avril 2011

[\[Contrat Creative Commons\]](#)